

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 25 février 2021

Question n° 6

Acquisition et revente de terrains à la zone d'activité des Carmes à Saint-Amand-Montrond ajustement des parcelles

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de France,

vu la délibération du 8 décembre 2017 concernant la mise à disposition des ZAC et bâtiments à vocation économique des communes en faveur de Cœur de France,

vu les délibérations des 20 décembre 2019 et 28 février 2020, en faveur de l'acquisition auprès de la ville de Saint-Amand-Montrond des parcelles situées ZA des Carmes à Saint-Amand-Montrond, dénommées BI 22, BI 109, BI 150, BI 116, BI 119, BI 145, BI 174, BI 148, BI 149 et BI 151, pour parties, pour une surface totale de 28 187 m² et de la revente de celles-ci à des entreprises désireuses de s'y installer,


considérant que pour satisfaire à ces demandes, un découpage parcellaire a été réalisé et le projet de création de voirie a été engagé, et qu'il ressort de ces démarches que des surfaces complémentaires, ayant fait l'objet d'un déclassement du domaine public, sont concernées par cette procédure d'acquisition-revente,

considérant que, par courrier du 7 janvier 2021, Cœur de France a manifesté à la Ville de Saint-Amand-Montrond, son intérêt pour acquérir ces parcelles complémentaires, nouvellement dénommées BI 190 – BI 191, BI 193 pour 381 m² et BI 160, pour 87 m², soit un total d'environ 468 m².

considérant que Cœur de France achètera les terrains au prix de 2 € à la Ville de Saint-Amand-Montrond et, après avoir réalisé d'importants travaux de voirie et réseaux, les revendra aux entreprises au prix de 5,60 € par m²,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- **acquérir les parcelles cadastrées BI 190, BI 191, BI 193 et BI 160 pour une superficie totale d'environ 468 m², au prix de 2 € par m²,**
- **revendre ces terrains aux entreprises, selon les modalités énoncées ci-dessus, au prix de 5,60 € par m²,**
- **signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

 Le Président
Daniel BÔNE